

COMMUNE DE MARBOZ

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 6 juillet 2020 à 20 heures sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, M. GUILLERMIN Patrice, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, M. DELIANCE Alexandre, Mme CARRUBA Isabelle, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. PONCIN Emmanuel, Mme BOUVARD Nelly.

DELIANCE Alexandre est arrivé à 20 H 26 lors du premier point.

Excusé : NEVORET Benoit a donné pouvoir à LAMBERET Anthony.

Monsieur NOEL Simon a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du jeudi 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2020

Subventions communales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote la liste des subventions présentée par Mesdames Cécile NAVARIN et Carine NICOLAS au titre de l'année 2020 pour un montant de 49 497 €.

Subventions séjours centres aérés, camps ou colonies de vacances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention de 4,10 € par jour aux enfants de la Commune ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2020 (âge limite pour bénéficier de la subvention : 16 ans au cours de l'année 2020),

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE PIRAJOUX ET VERJON

Madame le Maire indique que par délibération en date du 1^{er} août 2005, le Conseil Municipal a décidé de demander une participation financière aux communes de PIRAJOUX et de VERJON pour les élèves fréquentant l'école publique élémentaire de MARBOZ.

Il indique que 23 élèves domiciliés à PIRAJOUX et 2 élèves domiciliés à VERJON fréquentent l'école publique de MARBOZ depuis la rentrée de septembre 2019.

Il rappelle que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour chaque élève correspondent à 843 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe la participation financière des Communes de PIRAJOUX et de VERJON pour chaque enfant fréquentant l'école publique de MARBOZ à 843 € pour l'année scolaire 2019/2020,
- Dit que la somme de 19 389 € sera demandée à la Commune de PIRAJOUX pour 23 élèves et la somme de 1 686 € à la Commune de VERJON pour 2 élèves.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE MIXTE

La loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 garantit la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association. Le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 a été pris pour son application.

La participation de la commune est calculée par élève et par an sur le coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'OGEC 843 euros par enfant pour l'année scolaire 2019/2020. La somme de 37 092 € sera versée pour 44 élèves.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire indique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Ainsi, suite aux récentes élections, le Conseil Municipal doit proposer au Directeur Départemental des Finances publiques une liste de 32 noms pour les commissaires : 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants seront désignés par les services fiscaux parmi ces membres.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois, à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer une liste de 32 commissaires à la Direction Départementale des Finances Publiques.

RETRAIT DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-SURAN-REVERMONT ET AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU SEVRON ET DU SOLNAN

Madame le Maire indique que par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné des délégués et des suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Bresse-Suran-Revermont et du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan.

Or, la Commune de MARBOZ est membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à laquelle elle a transféré la compétence « gestion des milieux aquatiques et eau ». Cette collectivité s'est substituée à la Commune au sein de ces deux Syndicats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'annuler les deux délibérations du 4 juin 2020 concernant la désignation de délégués et de suppléants au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Bresse-Suran-Revermont et au Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan.

APPROBATION DU REGLEMENT DU MARCHE :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un règlement pour le marché qui se déroulera le dimanche matin des semaines paires, à partir du dimanche 12 juillet 2020 dans une partie de la Grande Rue de 8 h 30 à 12 h.

Monsieur Patrice GUILLERMIN donne lecture de ce projet de règlement.

Madame le Maire propose d'approuver ce règlement ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le règlement du marché.

VENTE DU CAMION MERCEDES

Madame le Maire propose de vendre à l'Entreprise M.S.R.A. de CHASSIEU le camion Mercedes acquis par la Commune en 1999.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à vendre le camion Mercedes inscrit à l'inventaire sous le n° 1999 2182 01 pour un montant de 3 120 € à M.S.R.A de CHASSIEU (Rhône)
- Dit que cette recette sera inscrite au budget communal.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Aménagement du village – Affaires économiques - Communication - Relations avec les habitants, compte rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte rendu de Cécile NAVARIN

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte rendu de Hervé SOCHAY

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte rendu de Carine NICOLAS

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte rendu de Christian JAILLET

QUESTIONS DIVERSES

- contrat d'embauche d'une ATSEM pour la rentrée scolaire 2020-2021
- Projet culturel de résidence artistique à Marboz avec la CA3B
- Projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles « La Bulle d'Elsa » à Marboz
- Projet des Pros de Marboz
- Information sur le futur site internet de Marboz et d'autres outils de communication.

Permis de construire : Fait le 6/07/2020

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

PC en cours d'instruction :

- M GIROUD Anthony : extension d'un abattoir de volailles à la ferme, 5535 route de Bourg-en-Bresse
- SCI DPM'IMMO : réhabilitation d'un bâtiment industriel, 190 chemin des Jarois ZA de Malaval
- M et Mme VITTE Gilbert : rénovation d'une habitation existante et démolition partielle, 620 route du Marlézay
- M TARANNE Jérémy et Mme GROS Amandine : construction d'une maison individuelle, Lotissement du Blanc d'en Haut
- Mme DARNAND Anne-Sophie : construction d'une maison individuelle, route de Foissiat
- SCI AVENIR 1416 (M THEVENET Vincent) : création de 2 logements, rénovation d'un logement existant et démolition d'une dépendance, 3810 route de Bourg-en-Bresse

PC accordés :

- M MARILLET Philippe : construction d'un abri en bois, 755 route de Sainte-Colombe
- Mme CHANEL Lydie : construction d'un garage, 1585 route de Malatrait

PC refusé :

- M GRANGER Thierry : construction d'un garage, 38 chemin du Marbrier

Permis de démolir accordé :

- M MAYER Théo : démolition d'un bâtiment (grange, soue à cochons), 3915 route de Sainte-Colombe

Permis d'aménager en cours d'instruction :

- TERR'INVEST et JAL'INVEST : création d'un lotissement de 3 lots, route du Collège

Délégations au maire :

DPU : Néant

Le Maire lève la séance à 23 H 06